

# RAPPORT ANNUEL 2017-2018



AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT



**MADAME ARLETTE LAUZIER**

**LE MOT DE LA PRÉSIDENTE**



Malgré le conflit canado-américain sur le bois d'œuvre et les difficultés relatives à l'écoulement des copeaux et des sous-produits de sciage, l'année financière 2017-2018 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent se termine sur une note positive. Le contexte global de la mise en marché des bois s'est amélioré en cours d'année et les objectifs généraux de l'Agence en matière de récolte et d'aménagement forestier ont été atteints en très grande partie. Ces objectifs régionaux sont basés sur les orientations sylvicoles du plan de protection et de mise en valeur (PPMV), le plan d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et les engagements des intervenants de la Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

Ainsi, les investissements en aménagement sont dirigés en priorité vers les travaux de récolte de bois notamment la coupe préventive et de pré-récupération de peuplements vulnérables à la TBE et l'éclaircie commerciale de plantation. La première activité vise à minimiser les pertes de bois dues à l'épidémie de la TBE en favorisant une récolte avant qu'une mortalité notable soit installée. La seconde vise à protéger les investissements passés et à produire un approvisionnement futur en bois de qualité.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, c'est plus de 1,11 M m<sup>3</sup> de bois qui ont été déclarés par les industriels de la transformation du bois. Ces résultats sont rendus possibles grâce aux efforts constants des partenaires de la forêt privée, que ce soit au niveau de l'aménagement forestier et de la récolte, de la mise en marché et de la transformation du bois.

À nouveau, les partenaires de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent font preuve de dynamisme et se démarquent par leur réflexion sur des enjeux communs et l'identification d'actions concertées. Chaque partenaire pose des actions spécifiques à son environnement d'affaires et contribue à la réalisation de cibles convenues à l'échelle de la région. Tout cela peut sembler facile, mais c'est tout le contraire. Tous les intervenants de la forêt privée sont confrontés à des défis immenses, que ce soit, la rareté de la main-d'œuvre, l'amélioration de l'efficacité et de performance opérationnelle, la formation des employés, l'innovation technologique et j'en passe. Cependant, je suis convaincue que les partenaires de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent continueront de se réunir pour discuter des défis à relever et pour trouver des solutions aptes à générer une synergie bénéfique à tous.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs efforts et leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Arlette Lauzier". The signature is fluid and cursive.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
  - | Monsieur Pierre Sirois de la Société d'exploitation des ressources de la Métiis inc.;
  - | Monsieur Gérald Landry du Groupement forestier de Kamouraska inc.;
  - | Monsieur Florent Morin du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
  - | Monsieur Vincent Lévesque du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
  - | Monsieur Gilbert Pigeon maire de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;
  - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation des bois :
  - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
  - | Monsieur Daniel Lévesque de la Scierie Saint-Fabien inc.;
- | Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP):
  - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
  - | Monsieur Bruno Sirois de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à sept reprises en séance régulière.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
  - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
  - | l'entente de gestion avec le MFFP;
  - | l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
  - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
  - | les orientations de la récolte de bois et des travaux sylvicoles;
  - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et la révision budgétaire en cours d'année;
  - | les changements au PAMVFP;
  - | l'analyse économique de la coupe de succession;
  - | le soutien à la protection des autres ressources;
  - | le choix de l'auditeur externe;
  - | la progression de l'épidémie de la TBE et l'adoption de principes d'intervention dans les peuplements résineux non matures;
  - | la formule du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent;
  - | la négociation et la ratification de la convention de travail;
  - | la présentation de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions;
  - | l'analyse des bilans :
    - | les travaux réalisés;
    - | la mobilisation des bois;
    - | la vérification opérationnelle;
    - | les activités des services multiressources;
    - | le peuplier hybride;
    - | le comité éthique;
    - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux.

De plus, en tant que partenaires de l'Agence, leur contribution à la gestion de celle-ci est estimée à 18 000 \$.



## LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés qui possèdent un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 497 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant une superficie forestière de 467 667 hectares. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 712 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 214 au volet individuel et 1 519 au volet regroupé.

Au cours de la saison 2017-2018, on observe une diminution de 501 producteurs forestiers impliqués en aménagement pour une superficie de 46 885 hectares. Cette diminution vient annuler en bonne partie l'augmentation observée en 2016-2017 de 770 producteurs. Cela démontre qu'il y a une certaine mouvance de la clientèle. Toutefois, les propriétés, dont l'enregistrement ou le plan d'aménagement est échu, sont susceptibles d'être à nouveau impliquées dans le programme de mise en valeur par les propriétaires actuels ou d'éventuels acquéreurs.

## LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. Si nécessaire, ces dossiers sont transférés au comité éthique et les décisions sont exécutées par le personnel de l'Agence. Les membres du comité éthique sont, messieurs Richard D'Auteuil et Réginald Tremblay, représentants des propriétaires et messieurs Marc-André Lechasseur, Martin Lepage et Frédéric Morneau de l'Agence.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs. En 2017 - 2018, l'Agence a traité 23 dossiers desquels 14 ont été jugés significatifs et 9 non-significatifs.

D'autre part, les dispositions règlementaires des MRC et des municipalités, en vigueur sur le territoire de l'Agence, démontrent que celles-ci n'ont pas de contraintes significatives sur la sylviculture en général et sur la récolte de bois. Cette situation est donc favorable à l'aménagement durable des forêts privées et à une répartition équitable des enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement.

## L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> dégagements de la régénération, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour tous les autres travaux.

Pour l'exercice 2017-2018, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 8 565 120 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 89,6 % et 10,4 %. L'investissement en aménagement est supérieur de 18 577 \$ à l'exercice précédent.

Les superficies de travaux réalisés présentent un écart avec la prévision faite en début de saison. Les principales variations s'observent par une légère hausse du reboisement, une baisse des superficies de coupe de mobilisation des bois ainsi qu'une hausse des superficies martelées dans les coupes partielles de feuillus tolérants.

## L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2017-2018

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 110,7	790 937 \$	143,3	110 731 \$	1 254,0	901 668 \$	1 353,7
06	Reboisement (ha) *	1 239,5	1 103 604 \$	219,9	161 748 \$	1 459,4	1 265 352 \$	1 393,3
06	Regarni ( ha ) *	57,1	33 206 \$	3,9	2 293 \$	61,0	35 499 \$	88,9
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 188,0	1 627 178 \$	203,4	230 382 \$	1 391,4	1 857 560 \$	1 231,1
08	Élagage et dégagement de la régénération naturelle (ha)	0,2	300 \$	-	- \$	0,2	300 \$	1,0
08	Éclaircies précommerciales ( ha )	136,3	143 025 \$	41,3	50 474 \$	177,6	193 499 \$	115,4
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	2 548,2	2 995 214 \$	195,8	256 227 \$	2 744,0	3 251 441 \$	2 826,0
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	457,8	234 377 \$	3,4	3 624 \$	461,2	238 001 \$	428,6
09	Coupe Mobilisation Bois manuelle (ha)	289,4	70 480 \$	50,5	4 506 \$	339,9	74 986 \$	458,3
09	Coupe Mobilisation Bois mécanisée (ha)	1 845,7	409 756 \$	261,6	52 133 \$	2 107,3	461 889 \$	2 194,1
09	Martelage (ha)	1 940,1	264 512 \$	147,8	20 413 \$	2 087,9	284 925 \$	1 147,9
<b>SOUS-TOTAL (ha)</b>		<b>10 813,0</b>	<b>7 672 589 \$</b>	<b>1 270,9</b>	<b>892 531 \$</b>	<b>12 083,9</b>	<b>8 565 120 \$</b>	<b>11 238,3</b>
Plans d'aménagement forestier (ha) **		32 615,8	- \$	6 067,3	- \$	38 683,1	- \$	37 260,0
<b>TOTAL</b>			<b>7 672 589 \$</b>		<b>892 531 \$</b>		<b>8 565 120 \$</b>	
<b>Exercice précédent</b>			<b>7 795 196 \$</b>		<b>751 347 \$</b>		<b>8 546 543 \$</b>	

\* Soit 2 676 500 plants en reboisement et 61 000 plants en regarni

\*\* Soit 833 plans d'aménagement forestier

## LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence.

Pour l'exercice 2017-2018, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 96,7 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate une légère diminution de ce ratio.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de dossiers déposés	8 180	7 775	8 581
Dossiers vérifiés	510	497	502
Ratio des dossiers vérifiés	6,3%	6,4%	5,9%
Dossiers problématiques vérifiés	5,3%	1,6%	3,6%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	97,6%	98,1%	96,7%

## L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins six critères.

Les critères sont évalués selon un pointage établi. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est assujéti à un plan de redressement. Les résultats pour l'année 2017-2018 ont permis au conseil d'administration de renouveler l'accréditation de tous les Conseillers forestiers à l'exception d'un Conseiller indépendant.

Cependant l'accréditation de quatre Conseillers est conditionnelle à la réalisation d'un plan de redressement afin de régler des problématiques constatées en cours de saison. Les principales problématiques observées chez ces Conseillers sont la conformité des prescriptions et des traitements sylvicoles, le respect de la programmation et la conformité des documents exigés.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
La vérification des prescriptions et la vérification des traitements sylvicoles (85 points)	80,3	83,4	82,9
Le suivi des plantations (5 points)	4,6	4,7	4,8
Le respect de la programmation (4 points)	4,0	2,6	2,8
Le programme de prévention en santé et sécurité au travail (1 point)	1,0	1,0	1,0
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,0	4,5	4,3
<b>GLOBAL</b>	<b>94,0</b>	<b>97,0</b>	<b>96,0</b>

## LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Au cours des dix dernières années, l'Agence a mis en place des mesures d'efficacité pour s'assurer que les fonds qu'elle administre permettent l'aménagement d'une plus grande quantité de superficies forestières. Cette approche appelée "*amélioration de l'efficacité*" s'est traduite par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les changements récents au PAMVFP visent à mobiliser davantage de bois en provenance de la forêt privée. Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficacité sont conformes aux objectifs de la mobilisation des bois. L'Agence a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité.

En bref, les coûts internes de l'Agence sont relativement stables, avec 8,7 % du total des charges en 2017-2018. L'investissement en aménagement représente 91,3 % des dépenses totales. Les proportions d'aide technique et d'aide à l'exécution semblent se stabiliser respectivement autour de 39 % et 61 %.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse principalement en raison de l'augmentation des superficies de récolte mal régénérées et aux taux reliés aux activités de remise en production. Les travaux reliés au reboisement représentent 51 % de l'investissement comparativement à 46 % en 2016-2017.

Les travaux reliés à la régénération naturelle sont relativement stables comparativement à l'année précédente et occupent 5 % de l'investissement. La majorité de ces travaux sont admissibles seulement à l'aide technique.

La coupe partielle regroupe principalement l'éclaircie commerciale, le jardinage d'érablière et la coupe progressive. La valeur de ces activités est en diminution, passant de 48 % à 42 % en 2017-2018.

Compte tenu de la progression de l'épidémie de la TBE, la réalisation de l'éclaircie précommerciale est suspendue sur une grande partie de la région, ce qui explique que ces activités occupent seulement 2 % de l'investissement.

Les travaux de voirie et de ponceaux ne sont plus admissibles depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Cependant, une partie de ces travaux facturés en 2015-2016 ont fait partie de la vérification opérationnelle de 2016-2017.

La répartition des fonds utilisés				
	2016-2017		2017-2018	
<b>Total des charges</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 326 694 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 380 130 \$</b>
<b>Investissement en aménagement</b>	<b>91,6%</b>	<b>8 546 543 \$</b>	<b>91,3%</b>	<b>8 565 120 \$</b>
<b>Activités internes de l'Agence</b>	<b>8,4%</b>	<b>780 151 \$</b>	<b>8,7%</b>	<b>815 010 \$</b>
<b>Activités internes de l'Agence</b>	<b>8,4%</b>	<b>780 151 \$</b>	<b>8,7%</b>	<b>815 010 \$</b>
Coordination de l'Agence	3,3%	305 689 \$	3,5%	326 189 \$
Vérification opérationnelle	2,8%	263 703 \$	2,8%	263 501 \$
PPMV et études	0,7%	65 740 \$	0,7%	65 096 \$
Transfert de connaissances	0,1%	9 296 \$	0,1%	6 119 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,5%	135 723 \$	1,6%	154 105 \$
<b>Investissement en aménagement</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 546 543 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 565 120 \$</b>
Ventilation - technique	39,6%	3 385 737 \$	38,9%	3 331 112 \$
- exécution	60,4%	5 160 806 \$	61,1%	5 234 008 \$
<b>Investissement en aménagement par activité</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 546 543 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 565 120 \$</b>
Travaux reliés au reboisement	46,4%	3 969 791 \$	51,1%	4 378 426 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	4,4%	373 158 \$	4,7%	405 020 \$
Coupe partielle	48,0%	4 098 381 \$	41,9%	3 588 175 \$
Éclaircie précommerciale	1,3%	108 601 \$	2,3%	193 499 \$
Travaux de voirie et ponceaux	0,0%	(3 388) \$		

## LE PLAN D'ACTION

La mobilisation des bois constitue un des enjeux majeurs identifiés de la planification stratégique 2015-2019 du MFFP. Dès l'automne 2014, les partenaires régionaux ont élaboré un projet ayant pour objectif d'augmenter la récolte de 800 000 m<sup>3</sup> à 1 500 000 m<sup>3</sup> d'ici trois ans, soit pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Pour l'année 2017-2018, l'entente de gestion signée avec le MFFP comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte de l'ensemble des propriétaires forestiers, fixé à 1 312 900 m<sup>3</sup> pour le Bas-Saint-Laurent. Selon les indications des Syndicats des producteurs forestiers du territoire, le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2017 est évalué à 1 173 400 m<sup>3</sup>, soit 89,4 % de la cible identifiée par le MFFP.

Le volume de bois généré par les activités du PAMVFP est estimé à 561 039 m<sup>3</sup>. Ce volume a contribué significativement à la réalisation de l'objectif de récolte 2017-2018.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le tableau suivant montre un bilan positif de la mobilisation des bois ainsi qu'un engagement des partenaires à collaborer à l'atteinte des cibles.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats 2016-2017	Cibles 2017-2018	Résultats 2017-2018	% comparé à la cible
1 Investissement en aménagement	8 546 543 \$	8 625 190 \$	8 565 120 \$	-1%
Quantité d'hectares réalisés	5770	5907	5567	-6%
2 Coupe totale	2685	3043	2683	-12%
Coupe partielle	3085	2864	2884	0,7%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	571 051	610 611	561 039	-8%
% de superficie en CT mécanisée	86%	85%	87%	2%
4 % de superficie en CP mécanisée	30%	37%	37%	0%
5 Superficies martelées/superficies potentielles	62%	40%	76%	36%
6 \$/ha indicateur	994 \$	945 \$	974 \$	3%

1. Le niveau d'investissement en aménagement est légèrement inférieur à celui programmé.
2. La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au normatif en vigueur, etc.). Le niveau de récolte en coupe totale est inférieur à la cible. Une demande accrue de travaux de jardinage par des producteurs ayant obtenu un contingent de production acéricole ainsi que l'incertitude de l'évolution du marché du bois en début de saison expliquent ces résultats.
3. Le volume généré par les activités du PAMVFP a contribué significativement à la réalisation de l'objectif de récolte 2017-2018. Le volume de bois estimé provenant des activités de récolte du PAMVFP est inférieur à la cible, mais semblable à celui de l'an dernier.
4. La mécanisation des travaux de récolte en coupe totale semble se stabiliser. La mécanisation de la récolte en coupe partielle continue de progresser.
5. La proportion des superficies martelées est plus élevée que prévu, principalement en raison des travaux de jardinage d'érablière.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. La légère augmentation du ratio investissement par hectare indicateur, comparativement à la cible, s'explique principalement par la diminution des superficies en coupe totale régénérées.



## LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Au total, six articles ont été publiés sur les sujets suivants : la réactivation du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, la grille officielle des taux des travaux sylvicoles, la récolte en prématurité dans un contexte TBE, les objectifs et les critères d'admissibilité du concours du Mérite forestier, le portrait de la défoliation TBE au Bas-Saint-Laurent et les résultats des dispositifs d'évaluation de la défoliation mis en place par l'Agence, et finalement, la soirée reconnaissance des propriétaires signataires d'ententes de conservation de milieux humides.

## LE MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT

Le conseil d'administration de l'Agence réactive le concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. La sélection des candidats et le dévoilement des gagnants auront lieu en 2018.

## AUTRES IMPLICATIONS

L'Agence tient à souligner le travail de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL). Cette dernière est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable. Elle a mis sur pied un programme éducatif forestier qui a débuté en 1997. Comme les années passées, l'Agence héberge l'Association forestière bas-laurentienne gratuitement.



Durant la saison 2017-2018, l'Association a rencontré un total de 4 399 élèves dans tout le Bas-Saint-Laurent. Cette année, l'AFBL a produit la capsule vidéo « *L'érablière aménagée* » (disponible sur [YouTube](#)). Cet outil relate quelques aspects socio-économiques et technologiques de l'acériculture au Bas-Saint-Laurent et illustre l'importance de l'aménagement forestier dans une érablière vouée à la production acéricole. De plus, l'Association forestière a également travaillé à la mise à jour de son site Web, où l'on trouve une toute nouvelle section « Métiers forêt et bois » qui s'adresse aux jeunes de la relève ainsi qu'aux intervenants du milieu scolaire. Prochainement, l'Association travaillera à actualiser **son atelier sur les métiers forestiers** destiné aux élèves du secondaire. Enfin, l'Association forestière offrira encore cet été deux ateliers éducatifs destinés aux jeunes fréquentant les terrains de jeux du Bas-Saint-Laurent.

Également l'Agence s'implique dans la relève forestière en contribuant à la Fondation du CEGEP de Rimouski. Depuis maintenant sept ans, une bourse d'études est remise à un étudiant en technologie forestière pour encourager les jeunes à poursuivre le développement de leurs compétences et de leur savoir.

Monsieur Marc-André Lechasseur a le plaisir de remettre la bourse à monsieur Alexandre Daigneault de Deux-Montagnes lors du Gala de la réussite.



## LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Un des objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées est de maintenir ou d'accroître les bénéfices environnementaux en respectant l'aménagement durable des forêts. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence par la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire), le soutien à la certification et la promotion des saines pratiques d'intervention forestière. Pour l'exercice 2017-2018, trois grands projets ont mobilisé l'équipe de biologistes.

### Les milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité

Les éléments de connaissance et les outils développés par les projets d'identification et de priorisation des milieux naturels d'intérêt donnent aux services multiresources de l'Agence, les orientations et un plan de travail pour les années à venir. En 2017, l'équipe de biologistes de l'Agence a validé sur le terrain plusieurs milieux naturels prioritaires, sur une superficie de 620 hectares, afin de confirmer ou d'infirmer leurs attributs et de statuer un niveau de protection, si nécessaire. Les validations ont permis de documenter 29 occurrences de plantes en situation précaire et une occurrence de 3 espèces animales.

### Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiresources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2017-2018, 10 milieux humides totalisant 165 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire pour lesquels 12 propriétaires ont signé une entente de conservation avec l'Agence. Les services multiresources ont aussi effectué le suivi avec 15 propriétaires sur 6 sites regroupant 305 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec. Depuis 2000, plus de 642 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux sensibles pour près de 4 300 hectares.

### L'analyse de connectivité faunique

L'intensification de l'utilisation du territoire par l'homme au cours des dernières décennies a entraîné la perte et la fragmentation de nombreux habitats naturels. Ce phénomène engendre d'importants enjeux de connectivité à l'échelle Nord-Américaine. Jusqu'ici, il n'existait aucune analyse fine du territoire bas-laurentien visant à identifier les secteurs forestiers permettant de maintenir à long terme la circulation des espèces fauniques et les échanges génétiques dans une matrice comprenant des zones fortement anthropisées.

Le projet visait donc à créer un outil de connaissances pour le territoire privé du Bas-Saint-Laurent, qui identifie les liens de connectivité fonctionnels susceptibles de favoriser le déplacement de la faune et d'ultimement relier différents réservoirs de biodiversité tels que les aires protégées et les territoires d'intérêts pour la création d'aires protégées. Pour atteindre cet objectif, la connectivité a été évaluée pour différentes espèces clés représentatives de la forêt régionale.

Les résultats de cette étude ont permis d'identifier les secteurs présentant le plus fort potentiel pour le maintien de la connectivité à l'échelle régionale. Ce projet est un exercice important qui a mobilisé de nombreux intervenants et experts autour des enjeux liés à la conservation de la biodiversité et de la connectivité des milieux forestiers.

## LES AUTRES ACTIVITÉS

En conformité avec le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée, des travaux d'une valeur de 4 140 \$ ont été investis dans l'amélioration de l'habitat du cerf. Ces travaux sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec. Également, les services multiresources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence, dont un projet d'identification de la présence de tortue des bois à partir d'ADN environnemental.

## DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

En 2017-2018, les volumes totaux de bois achetés en forêt privée ont diminué de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Globalement, l'exploitation des quatre groupes d'essences est inférieure à la possibilité forestière. Cependant, la possibilité forestière a été légèrement dépassée dans le groupe d'essences sapin, épinette, mélèze, pin gris sur le territoire des MRC de la Matapédia, de la Mitis et de Témiscouata. Ces dépassements n'ont pas de conséquence puisque la récolte de ce groupe d'essences dans ces territoires n'a représenté que 50 % de la possibilité sur une période de dix (10) ans.

Sur une période de cinq ans, on constate une forte progression des volumes achetés en forêt privée. Toutefois, les volumes totaux sur cette période sont nettement inférieurs à la possibilité forestière cumulée.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2017-2018 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du- Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité forestière
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	162 982	69 257	83 851	64 862	66 290	49 445	148 195	54 820	699 702	759 000
Autres résineux	539	493	2 307	5 528	1 040	2 870	8 568	1 213	22 558	202 000
Feuillus mous	44 098	13 969	24 014	38 151	28 556	27 945	69 111	34 809	280 653	605 000
Feuillus durs	14 500	6 720	12 324	17 429	4 569	4 687	43 584	3 777	107 590	359 000
<b>TOTAL</b>	<b>222 119</b>	<b>90 439</b>	<b>122 496</b>	<b>125 970</b>	<b>100 455</b>	<b>84 947</b>	<b>269 458</b>	<b>94 619</b>	<b>1 110 503</b>	<b>1 925 000</b>
Exercice précédent	231 686	129 788	121 357	160 135	89 571	83 635	231 357	83 017	1 130 546	
<b>ÉCART</b>	<b>(9 567)</b>	<b>(39 349)</b>	<b>1 139</b>	<b>(34 165)</b>	<b>10 884</b>	<b>1 312</b>	<b>38 101</b>	<b>11 602</b>	<b>(20 043)</b>	

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années ( mètre cube solide )							
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	405 904	513 673	610 804	715 424	699 702	2 945 507	3 795 000
Autres résineux	9 429	7 623	15 612	27 273	22 558	82 495	1 010 000
Feuillus mous	250 731	248 124	311 211	282 742	280 653	1 373 461	3 025 000
Feuillus durs	104 806	88 710	89 954	105 107	107 590	496 167	1 795 000
<b>Total</b>	<b>770 870</b>	<b>858 130</b>	<b>1 027 581</b>	<b>1 130 546</b>	<b>1 110 503</b>	<b>4 897 630</b>	<b>9 625 000</b>

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2017-2018		
Bardeaux Lajoie inc. (Les)	Damabois inc.	Mobilier Rustique inc.
Bégin et Bégin inc.	Domtar inc. (Windsor)	Multi Cèdre Itée.
Bois BSL inc.	Groupe Lebel (2004) inc.	Produits Forestiers Temrex inc.
Bois CFM inc.	Groupe NBG inc.	Scierie André Ouellet
Bois Daaquam inc.	Groupe Savoie inc.	Société en commandite Scieries Chaleur
Bois de sciage Lafontaine inc.	Industrie GDS inc.	Scierie Serdam inc.
Bois d'œuvre Cédrico inc.	Industrie Maibec inc.	Scierie St-Fabien inc.
Cascades Emballage Carton-Caisse	Lulumco inc.	Tembec
Copeaux de la Vallée inc.	Matériaux Blanchet inc.	Uniboard Canada inc.

## L'ÉTAT DES RÉSULTATS

### EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 8 155 745 \$ incluant un montant en investissement supplémentaire de 1 118 145 \$ pour la mobilisation des bois.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 110 503 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut également souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 47 300 \$.

Le revenu total est de 9 375 847 \$. Ce dernier a diminué de 176 276 \$ soit 1,9 % de moins que l'exercice précédent. En 2017-2018, le budget de mobilisation des bois a subi une diminution de 219 210 \$ soit 16,4 %, Elle est passée de 1 337 355 \$ en 2016-2017 à 1 118 145 \$ en 2017-2018. Les contributions de l'industrie affichent une légère diminution de 20 043 \$ soit 1,8 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 8 571 239 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement, le transfert de connaissances et le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. L'aide financière aux propriétaires affiche une légère augmentation de 15 400 \$.

Des montants de 326 189 \$ et 263 501 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde de l'enveloppe a été utilisé pour les services multiresources, le PPMV-2<sup>e</sup> génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 588 149 \$ comparativement à 592 432 \$ pour l'exercice précédent.



<b>L'ÉTAT DES RÉSULTATS</b>				
<b>REVENUS</b>		<b>AU 31 MARS 2017</b>		<b>AU 31 MARS 2018</b>
<b>Contributions gouvernementales</b>				
Budget Régulier - aménagement	73,2%	6 984 108 \$	74,0%	6 932 895 \$
Budget Mobilisation des bois	14,0%	1 337 355 \$	11,9%	1 118 145 \$
Budget Régulier - multiresources	0,6%	53 492 \$	1,1%	104 705 \$
<b>Total des contributions gouvernementales</b>	<b>87,8%</b>	<b>8 374 955 \$</b>	<b>87,0%</b>	<b>8 155 745 \$</b>
<b>Autres revenus</b>				
Contributions des industries - aménagement	11,8%	1 130 546 \$	11,8%	1 110 503 \$
Fondation de la faune du Québec ( FFQ ) - multiresources	0,3%	30 000 \$	0,5%	47 300 \$
Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs - multiresources			0,0%	2 100 \$
Revenus d'intérêts	0,1%	11 916 \$	0,3%	25 894 \$
Revenus divers	0,0%	4 706 \$	0,4%	34 305 \$
<b>Total des autres revenus</b>	<b>12,2%</b>	<b>1 177 168 \$</b>	<b>13,0%</b>	<b>1 220 102 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 552 123 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 375 847 \$</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Aide financière - aménagement</b>				
Aide financière - Volet Regroupé	83,5%	7 795 196 \$	81,7%	7 672 590 \$
Aide financière - Volet Individuel	8,1%	751 347 \$	9,5%	892 530 \$
<b>Total aide financière - aménagement</b>	<b>91,6%</b>	<b>8 546 543 \$</b>	<b>91,2%</b>	<b>8 565 120 \$</b>
<b>Aide financière - autres</b>				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,1%	9 296 \$	0,0%	4 015 \$
Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent			0,0%	2 104 \$
<b>Total aide financière - autres</b>	<b>0,1%</b>	<b>9 296 \$</b>	<b>0,1%</b>	<b>6 119 \$</b>
<b>Grand total aide financière aux propriétaires</b>	<b>91,7%</b>	<b>8 555 839 \$</b>	<b>91,4%</b>	<b>8 571 239 \$</b>
<b>Autres dépenses</b>				
PPMV - 2 <sup>e</sup> génération	0,1%	7 651 \$	0,0%	4 517 \$
Partage en réseau de l'information	0,2%	16 260 \$	0,1%	9 267 \$
Comité éthique	0,2%	16 152 \$	0,2%	17 227 \$
Inventaires de				
tordeuse des bourgeons de l'épinette	0,1%	12 447 \$		
défoliation de plantation	0,1%	12 220 \$	0,1%	7 488 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels			0,2%	19 248 \$
Support à la SOPFIM			0,1%	6 713 \$
Suivi du Programme Forêt 2020 et du Peuplier hybride	0,0%	337 \$	0,0%	125 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	673 \$	0,0%	511 \$
Services multiresources	1,5%	135 723 \$	1,6%	154 105 \$
Vérification opérationnelle	2,8%	263 703 \$	2,8%	263 501 \$
Coordination de l'Agence	3,3%	305 689 \$	3,5%	326 189 \$
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>8,3%</b>	<b>770 855 \$</b>	<b>8,6%</b>	<b>808 891 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 326 694 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 380 130 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>225 429 \$</b>		<b>(4 283) \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>367 003 \$</b>		<b>592 432 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>225 429 \$</b>		<b>(4 283) \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE</b>		<b>592 432 \$</b>		<b>588 149 \$</b>

## LES EMPLOYÉS

### À VOTRE SERVICE

#### I Les services administratifs :

- I Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
- I Diane Gagnon, BAA , contrôleur financier;
- I Josée Méthot, technicienne en administration.

#### I Les services forestiers :

- I Martin Lepage, ing.f., directeur des services forestiers;
- I Bruno Lavoie, administrateur de données;
- I Francis Pelletier, technicien forestier;
- I Frédéric Morneau, technicien forestier;
- I Bernard Côté, technicien forestier;
- I Fabien Brisson, technicien forestier.

#### I Les services multiresources :

- I Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
- I Esmarella Raymond-Bourret, biologiste.



## LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP sur les unités d'aménagement

<p> <b>Consultants forestiers Évolu-Bois inc.</b>                      474, rue des Étudiants, C.P. 177, Pohénégamook (Québec) G0L 1J0                      Téléphone: : 418 893-2525 - Télécopieur : 418 893-2786                      Courriel : evolubois@bellnet.ca                 </p>	Transcontinentale
<p> <b>Coopérative forestière Haut Plan Vert</b>                      109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0                      Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109                      Courriel : chpv@chpv.coop                 </p>	Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Taché, Monts et Vallée
<p> <b>Groupement forestier de Témiscouata inc.</b>                      232, rue Bellevue, St-Émile d'Aclair (Québec) G0L 1A0                      Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708                      Courriel : gforestier@gftemis.net                 </p>	Est-du-Lac Témiscouata
<p>                     340, chemin Principal, St-Elzéar (Québec) G0L 2W0                      Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449                      Courriel : gforestier@gftemis.net                 </p>	Transcontinentale
<p> <b>Groupement forestier de Kamouraska inc.</b>                      605, Route 289, C.P. 195, St-Alexandre (Québec) G0L 2G0                      Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458                      Courriel : reception@gfkam.com                 </p>	Kamouraska
<p> <b>Groupement forestier et agricole Taché inc.</b>                      189, rue Principale, C.P. 40, Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0                      Téléphone: : 418 963-2911 - Télécopieur : 418 963-2251                      Courriel : groupementforestier@bellnet.ca                 </p>	Taché
<p> <b>Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.</b>                      1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0                      Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775                      Courriel : coflapoc@globetrotter.net                 </p>	Kamouraska
<p> <b>Société d'exploitation des ressources des Basques inc.</b>                      379, rue Principale, St-Mathieu (Québec) G0L 3T0                      Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608                      Courriel : basques@globetrotter.net                 </p>	Basques
<p> <b>Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.</b>                      220, av. Principale, St-Gabriel, (Québec) G0K 1M0                      Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330                      Courriel : sermetis@globetrotter.net                 </p>	Métis
<p> <b>Société d'exploitation des ressources des Monts inc.</b>                      834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1                      Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098                      Courriel : ogcmonts@globetrotter.net                 </p>	Monts
<p> <b>Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc.</b>                      1, rue Principale Ouest, C.P. 40, Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0                      Téléphone: : 418 779-2095 - Télécopieur : 418 779-2709                      Courriel : serneigette@globetrotter.net                 </p>	Neigette
<p> <b>Société d'exploitation des ressources de la Vallée Coopérative de solidarité</b>                      108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0                      Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681                      Courriel : serv@globetrotter.net                 </p>	Vallée

# L'AVENIR DE L'AMÉNAGEMENT



AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau 103  
Rimouski (Québec) G5L 1G4  
Téléphone : 418-721-0202  
Télécopieur : 418-721-0225  
Site Web : [agence-bsl.qc.ca](http://agence-bsl.qc.ca)